

Nombre de membres : afférents au Conseil **124**
en exercice **124**
qui ont délibéré **77**

Date de la convocation : 25/02/2014
Date d'affichage : 05/03/2014

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le 4 mars à 18H 30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Terres de Saône » se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, à la salle Saônexpo de PORT-SUR-SAÔNE sous la présidence de :

Monsieur Jacques LALLEMAND

M. Patrick LESCUYER a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents, M. Mmes les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Terres de Saône :

AMANCE : BERTIN Jean-Marie, SŒUR Catherine, JACQUOT Béatrice **AMONCOURT** : JASSEY Michel, SIMON-BLAISON Christelle, **AUXON LES VESOU** : FRANCK-GRANDIDIER Isabelle, PETITJEAN Mickaël, MASSON Daniel **BAULAY** : LIEVAL Gérard, GERARD Frédéric **BOUGNON** : HUGEDET Didier **BOURGUIGNON LES CONFLANS** : MICHEL Henri, LUZET Eric **BREUREY-LES-FAVERNEY** : MARCHAL Jean, FOUGOU Karine, LUCAS Gérard **BUFFIGNÉCOURT** : DUCHET Christel **CHARGEY-LÈS-PORT** : DAROSEY Xavier, PIRAT Bernard **CHAUX-LÈS-PORT** : LESCUYER Patrick, VIRY Jocelyne **CONFLANDEY** : LÉBOUBE Gérard **CONTREGLISE** : MARADAN Gilles **CUBRY-LÈS-FAVERNEY** : AEBY Philippe **EQUEVILLEY** : DEVAUX Elisabeth **FAVERNEY** : LAURENT François, GUEDIN François, GEORGES Daniel, ANTOINE Claude, HUBACHER Philippe **FLAGY** : CORNUEZ Michel, GRANGERET Jacques **FLEUREY-LÈS-FAVERNEY** : CHOULET Jacques, TISSERAND Franck **GRATTERY** : LALLEMAND Jacques, DEBOUT Françoise **LA VILLENEUVE BELLENOYE LA MAIZE** : RIESER Joël **LE VAL SAINT ELOI** : PINOT Daniel, BOUSSEGUI Marie-Josèphe **MAGNY-LES-JUSSEY** : RAISON Sandra, JACQUET Marie-Odile **MENOUX** : GARRET Yves, HECK Michel **MERSUAY** : GALLOYER Jean-Claude, NARGUES Michel **MONTUREUX-LES-BAULAY** : BERNARD Marcel, CORDIER Gérard **NEUREY-EN-VAU** : LIGEY Philippe **POLAINCOURT** : SIMONEL Luc, CAMBIER Michel, DELAITRE Michel **PORT-SUR-SAÔNE** : MARIOT Jean-Paul, MADIOT Eric, DINET Martine, KHALIL Marie-Odile, SIBILLE Jean-Marie, MARCHAND Jean-Marie, PEPE Jean, JABY Michelle, **PROVENCHÈRE** : GAUTHIER Bruno, PRUNEAUX Serge, PLAZA François **PURGEROT** : CHIPAUX Claude, CHIPAUX Claudine **SAINT-RÉMY** : METTELET Christian, BRAVO Antonio **SCYE** : JACHEZ Roland, TINCHANT Raymond, BERNARD Eric **SENONCOURT** : THIEBAUD Nelly, RACHWALSKI Benoît **VAROGNE** : BULLIARD Bernard, PAQUELET Rémy **VAUCHOUX** : PÉGUET Claude, BARBEROT Denis **VELLEFRIE** : DAUBOIN Bernard **VENISEY** : CUNY Charles

Absents(es) excusés(es) : **AMANCE** : SŒUR Marie-Ange, FAUCOGNEY Guy **AMONCOURT** : RICHARD Odile **BAULAY** : ANTOINE Jean-François **BOUGNON** : THOUILLEUX Gérard, SIMONIN Carole **BOURGUIGNON LES CONFLANS** : KIM Arlette **BUFFIGNÉCOURT** : SALADIN Beat, BERNARD Frédéric **CHARGEY-LÈS-PORT** : DAROSEY Laurent **CHAUX-LÈS-PORT** : CUSSEY Michaël **CONFLANDEY** : BEL Francis, ORION Jean-Philippe **CONTREGLISE** : FROIDUROT François **CUBRY-LÈS-FAVERNEY** : BALLAY Francine, RICHARD Francis **EQUEVILLEY** : JARROT Pierre, LAROCHE Alain **FAVERNEY** : RONJAT Christian, POIRSON Patrick **FLEUREY-LÈS-FAVERNEY** : MIGNOT Joël **GRATTERY** : LALLEMAND Jérôme **LA VILLENEUVE BELLENOYE LA MAIZE** : FIGARD Louis **MENOUX** : GUYOT Michel **MERSUAY** : LHUILLIER Daniel **NEUREY-EN-VAU** : SAGET Alain **PORT-SUR-SAÔNE** : MAHFOUDI Mohamed, CHRETIEN Jacky, CAMPENET Marie-Céline, CHAMBON Laurence, AMBIEHL Nicolas, ARNOULD Emmanuel, GARDIENNET Alain, MARCONNET Danielle, RIGHETTI Jean, SIMON François, CHAMPION Sybille **PURGEROT** : HENRY Franck, CONFLAND Bruno **SAINT-RÉMY** : DANNER Laurent, MANCASSOLA Patrick, VERNET Ghislaine, MOUREY Michèle **SAPONCOURT** : METRIS Marie-Hélène, LOPEZ David **VAUCHOUX** : POURCELOT David **VELLEFRIE** : SANSEIGNE Pierre **VENISEY** : LESCORNEL Rémi **VILLERS-SUR-PORT** : TERRASSON Michel, REUCHET Jean-Louis, **VILORY** : GAUTHIER Daniel, MERCIER Alain

Procurations : RAISON Sandra à JACQUET Marie-Odile, PEPE Jean à SIBILLE Jean-Marie, KHALIL Marie-Odile à MARIOT Jean-Paul

1) DEMANDE D'OUVERTURE DE CREDITS PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 **OPERATION 322 BATIMENT PERISCOLAIRE D'AUXON**

Suite à la reprise de la gestion en régie directe de l'ALSH d'Auxon, une licence d'accès au module facturation devient nécessaire. Le Président demande au conseil de l'autoriser à ouvrir, préalablement au vote du BP Budget Principal, les crédits suivants :

Section d'investissement

Opération 322 Bâtiment périscolaire d'Auxon

D 2051 : concessions et droits similaires : + 3 000 €

Ces crédits ouverts seront repris au budget 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Autorise le Président à ouvrir les crédits ci-dessus préalablement au vote du budget.

2) SUPPRESSION DELIBERATION FISCALITE MIXTE

Considérant que depuis 2010, la suppression de la TP généralise la fiscalité additionnelle sur les ménages au profit des communautés relevant du régime de la FPU ;

Considérant que la nouvelle entité (CCTS) a de droit la fiscalité la plus intégrée des anciennes communautés fusionnées ;

Vu le courrier de la Préfecture nous informant que le régime fiscal de droit de la nouvelle communauté de communes est la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

La délibération FI01 – Institution de la fiscalité mixte n'avait donc pas lieu d'être.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer la délibération FI01 – Institution de la fiscalité mixte

3) REHABILITATION DE LA FERME SAÛNOISE

A/ AVENANT EN MOINS VALUE

Le président rappelle au conseil que l'entreprise GENIN avait été retenue pour la réhabilitation de la Ferme Saûnoise et que le marché avait été signé avec cette entreprise dont le siège se situe au 9 bis rue Jules Michelet 70300 SAINT SAUVEUR. La communauté de communes souhaitant mettre fin à ce marché, il convient de réaliser un avenant en moins value au marché cité ci-dessus et d'autoriser le Président à signer cet avenant.

B/ OUVERTURE DE CRÉDIT

Le président rappelle la délibération FI 05 du 28 janvier 2014 ouvrant les crédits avant BP sur le compte 21732 opération 332 Ferme Saûnoise Bougnon pour la somme de 1 500 €. Afin de passer les frais de géomètre liés à cette opération, il convient d'ouvrir avant BP une somme supplémentaire de 600 € sur le même compte.

Section d'investissement

Opération 332 Ferme Saûnoise Bougnon

D 21732 : installations générales :

(non amortissable)

+ 600 €

Ces crédits ouverts seront repris au budget 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) OFFICE DE TOURISME : REFECTION DE L'ABRI

A/ CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE

Conformément à la décision du conseil communautaire de réaliser des travaux à l'office de tourisme sis 73 rue François Mitterrand 70170 Port-sur-Saône pour procéder à la réfection de l'abri. La commission MAPA a choisi l'entreprise DAMIOLI de Saint-Loup sur Semouse comme attributaire du marché de travaux.

B/ OUVERTURE DE CRÉDIT

Afin de réaliser les frais supplémentaires liés à cette opération, il convient d'ouvrir avant BP une somme supplémentaire de 14.000 € sur le compte :

Section d'investissement

Opération 43 Bâtiments Office de tourisme

D2313 : immobilisations en cours :

+ 14 000 €

Ces crédits ouverts seront repris au budget 2014.

Cette délibération est adoptée avec 76 voix pour et 1 abstention.

5) CAMPING FIXATION DES DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAMPING COMMUNAUTAIRE – SAISON 2014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les dates et horaires d'ouverture du camping proposés, à savoir :

- Du lundi 28 avril au dimanche 07 septembre 2014 de 7 h 30 à 22 h

Les studios et l'habitation légère de loisirs sont loués tout au long de l'année.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) PISCINE : FIXATION DES DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – SAISON 2014

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les dates et horaires d'ouverture de la piscine proposés, à savoir :

- Du mardi 1^{er} juillet au vendredi 15 août inclus :
 - ↳ Du lundi au vendredi : de 13h 30 à 19h 00
 - ↳ Samedi et dimanche : de 11h 00 à 19h 00
- Du samedi 16 août au dimanche 31 août inclus :
 - ↳ Du lundi au dimanche de 13h 30 à 19h 00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7) TRAIT D'UNION : ADHESION A L'ASSOCIATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion à l'association de réinsertion « Trait d'Union », à savoir :

Pour permettre à l'association de réinsertion « Trait d'Union » de réaliser des travaux à la piscine, il est nécessaire d'adhérer à cette association pour un montant de 305 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) APPROBATION DE LA MODIFICATIONS DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE 2 AGENTS :

Le président informe le conseil de la demande émanant de 2 agents de modifier leur durée hebdomadaire de service, à savoir :

- Suite à son changement d'affectation et des locaux plus grands à entretenir (des locaux de la CC Agir Ensemble au locaux de l'OT et services culturel et technique de la CC Terres de Saône), Mme BARROT Isabelle, adjoint technique de 2^{ème} classe en CDI à 2 h hebdomadaires a besoin d'augmenter sa durée hebdomadaire de service à 6 h,
- Mme Marie-Agnès MICHELOT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe souhaite diminuer sa durée hebdomadaire de service de 6 h à 3,5 h pour convenance personnelle.

Le conseil communautaire, sous réserve de l'avis favorable du CTP en date du 13/03/2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications des durées hebdomadaires de service telles que présentées ci-dessus à compter du 01/04/2014.

9) OUVERTURE DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée notamment par la Loi N°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la saisine de la CAP C et de la CAP B en date du 20/02/2014,
Vu le budget communautaire,

Le tableau d'avancement de grade 2014 permet la promotion :

- D'un éducateur de jeunes enfants à temps complet au grade d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- D'un auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Les agents remplissent les conditions d'avancement de grade au 01/01/2014 sauf pour le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe dont les conditions seront remplies au 01/07/2014.

Le conseil communautaire, sous réserve de l'avis favorable de la CAP, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir 2 des postes cités ci-dessus à compter du 01/04/2014 (conditions remplies au 01/01/2014) et le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à compter du 01/07/2014.

10 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES FRANCAS POUR L'ACCUEIL PERI-, EXTRASCOLAIRE ET DE LOISIRS A FLAGY - ANNEE 2014

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'association Les Francas gère depuis plusieurs années l'accueil de loisirs sans hébergement de Flagy (territoire de l'ex- Communauté de Communes Six Villages). L'association propose à la Communauté de Communes Terres de Saône de poursuivre son activité d'accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire) sur le site de Flagy pour l'année 2014.

Une convention doit donc être signée entre la communauté de communes et l'association Les Francas afin que cette dernière puisse exercer son activité et occuper les locaux de Flagy à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de passer une convention avec l'association Les FRANCAS pour l'accueil de loisirs sans hébergement sur le site de la commune de Flagy pour l'année 2014 ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'association Les FRANCAS.

11. ORGANISATION DE L'EDITION 2014 DES « TROPHEES DE L'ENTREPRISE »

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis 2004 l'agence départementale de développement économique Action 70 propose aux intercommunalités d'honorer les entreprises de leur territoire lors d'une manifestation nommée « Les Trophées de l'Entreprise ». A l'occasion de la 11^{ème} édition qui aura lieu le 26 juin 2014, Action 70 propose à la Communauté de communes « Terres de Saône » de mettre en valeur son tissu économique (entreprises industrielles, commerciales, artisanales, de services et les prestataires du tourisme).

Action 70 se charge du traitement des fichiers d'entreprises locales, de l'envoi d'un questionnaire, comme de la mobilisation et de la relance des entreprises. Un comité de pilotage technique sélectionne les nominés et un comité d'organisation sélectionne les primés.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'Action 70 d'organiser les « Trophées de l'Entreprise 2014 » en partenariat avec la Communauté de communes « Terres de Saône »
- Accepte que lui soit confiée la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant la mise en œuvre de cette opération.